

Points saillants : programme de compensation carbone

Programme Virage vert et carboneutralité de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Notre initiative de compensation est l'un des éléments d'un vaste programme de réduction des émissions reposant sur plusieurs approches. Plusieurs caractéristiques ont été établies comme étant essentielles au cabinet pour prendre des mesures de compensation et sélectionner les projets approuvés :

- Le fournisseur de crédits et les projets de compensation doivent respecter les normes reconnues à l'échelle internationale et notre propre contrôle diligent détaillé.
- Les projets doivent offrir une diversité de solutions technologiques et provenir de différents territoires.
- Les projets doivent être centrés sur l'énergie renouvelable.

Ces objectifs généraux en tête et après un contrôle préalable minutieux et l'examen de sept projets admissibles, nous avons sélectionné le projet d'énergie éolienne de Sakari (Inde), le projet hydroélectrique de Sichuan (Chine) et le projet de capture du méthane provenant d'une laiterie de Cottonwood (États-Unis) comme nos projets de compensation. Ces projets respectent l'ensemble des critères établis et sont vérifiés en fonction de deux normes reconnues à l'échelle internationale :

- La Voluntary Carbon Standard (« VCS ») – Les crédits VCS sont ceux qui sont les plus largement reconnus; les critères de certification VCS sont reconnus comme étant égaux à ceux exigés en vertu du mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto et comprennent la vérification par un tiers.
- Le California Climate Action Registry (« CCAR ») – Le CCAR est un organisme qui se spécialise dans la création de critères de certification propres à chaque secteur. Les crédits du CCAR, les CRT, sont les premiers crédits à être officiellement reconnus par la VCS, c'est-à-dire qu'ils peuvent être convertis en crédits VCS. Le CCAR offre une norme américaine reconnue par la Voluntary Carbon Standard, qui est une métronomie pour les projets de carbone volontaires à l'échelle mondiale. Le CCAR est un organisme sans but lucratif, créé à l'origine par l'État de Californie.

Dans l'ensemble, ces projets représentent un éventail de technologies, de portées et de territoires. Le projet éolien appuie l'intérêt de notre cabinet pour les technologies renouvelables, qui prennent de l'importance au Canada. Le projet hydroélectrique en Chine représente la tendance actuelle des microprojets et est appuyé par des investisseurs réputés. Le projet de capture de méthane est un projet nord-américain fondé sur une technologie qui sera d'une très grande valeur pour le secteur agricole du Canada à mesure que la compensation deviendra de plus en plus courante.

Le projet d'énergie éolienne de Sakari

Le projet d'énergie éolienne de Sakari comprend les deux générateurs d'énergie éolienne de 1,25 MW (les « GEE ») appartenant à deux filiales de Sajjan India Limited, qui investissent dans des projets d'énergie renouvelable depuis 2005. Le projet respecte les critères MDP¹ des projets d'énergie renouvelable de type I à petite échelle (génération d'électricité renouvelable raccordée à un centre de calcul D-Grid), étant donné qu'il comprend des unités de génération d'énergie renouvelable qui transportent de l'électricité provenant d'un réseau de distribution d'électricité qui est ou aurait été fourni par au moins une unité de génération alimentée par des combustibles fossiles ou qui fournissent de l'électricité à ce réseau.

Les GEE sont tous entrés en service en 2006. On prévoit que le projet durera 20 ans et on estime qu'il donnera 68 880 tonnes de réduction d'émissions de CO₂ pendant une période de crédit de dix ans. Le contrôle du projet consiste à compter l'électricité produite par la technologie renouvelable, qui respecte les normes MDP imposées pour ce type de projet. Aucun impact environnemental d'importance n'a été trouvé, et le lieu du projet est un terrain non productif sans effet prévisible sur l'environnement écologique, surtout en ce qui concerne les oiseaux migrateurs. Ce projet a reçu la certification VCS.

¹ Le mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto contient des critères reconnus à l'échelle internationale pour les projets de compensation.

Le projet de capture du méthane provenant d'une laiterie de Cottonwood

Le projet de capture du méthane provenant d'une laiterie de Cottonwood est un système thermique et électrique combiné alternatif de 700 kW qui comprend un digesteur avec lagune de 167 400 m³ d'une surface de 28 000 m² conjugué à un moteur alternatif 3412 Caterpillar de 400 kW. Les moteurs produisent 5,6 gWh par an d'électricité sur les lieux et peuvent compenser 55 % de l'électricité fournie par le service public. Les parties à ce projet sont Grey K. Trading Limited, RNK Capital LLC, Gallo Cattle Company, propriétaire du projet, P.E. Williams Engineering Associates, concepteur du système, et Martin Machinery, installateur de systèmes et contrôleur de l'équipement standard tiers. Ce projet a été financé principalement par son propriétaire, mais des subventions ont été accordées par le California Dairy Power Production Program et le California Self-Generation Incentive Program. Ce projet a reçu la certification CCAR.

Le projet hydroélectrique de Sichuan

Le projet hydroélectrique de Sichuan combine les émissions compensatoires de quatre petites centrales hydroélectriques au fil de l'eau. Le promoteur du projet est South Pole Carbon Asset Management Ltd., bien que les centrales appartiennent chacune à des sociétés différentes : Yanbian Mingyuan Power Co. Ltd., Panzhuhua Reshuihe Power Development Co. Ltd; Yanbian Heli Electric Power Co. Ltd. et Myia Deshi Xinxin Hydroelectricity Co. Ltd.

Les centrales sont du type dérivation avec un barrage muni d'une grille d'entrée inférieure pour la prise d'eau. Les quatre projets sont les suivants : (1) les centrales hydroélectriques de Guosheng, d'une puissance installée de 3,2 MW; (2) la centrale hydroélectrique de Huangjueshu, d'une puissance installée de 5 MW; (3) la centrale hydroélectrique de Longsheng, d'une puissance installée de 4,45 MW; (4) les centrales hydroélectriques de première et de deuxième catégories de Santagou, d'une puissance installée respectivement de 2,5 MW et de 2 MW.

Ce projet respecte les critères MDP des projets d'énergie renouvelable de type I à petite échelle (génération d'électricité renouvelable raccordée à un centre de calcul D-Grid) comme l'équivalent de la puissance maximale de chacune des centrales n'excède pas 15 MW. Chaque centrale devrait réduire de 100 982 à 127 176 tonnes d'équivalents CO₂/an d'émissions de GES au cours d'une période de crédit de sept ans. La durée prévue de chaque centrale est de 20 ans. Chacune des centrales a reçu l'approbation de leurs évaluations environnementales respectives. Ce projet a reçu la certification VCS.

À propos de The CarbonNeutral Company

Créée voici 10 ans, The CarbonNeutral Company est une grande entreprise d'experts-conseils en climat et en compensation de carbone, qui travaille avec plus de 300 entreprises et compte plus de 50 000 clients. Les projets de compensation carbone doivent respecter les repères établis dans leur Protocole de carboneutralité, qui a évolué grâce à la consultation d'un groupe d'experts-conseils indépendant composé d'ONG, de scientifiques, d'universitaires et d'entreprises. De plus amples renseignements sur la société et ses normes sont donnés sur son site Web (www.carbonneutral.com).

Pour toute question relativement au programme Virage vert de Stikeman Elliott, n'hésitez pas à visiter notre site au www.stikeman.com

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1155 boul. René-Lévesque Ouest,
40e étage
Montréal, Québec H3B 3V2

STIKEMAN ELLIOTT